



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation

des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire :

autonomisation des femmes et lien avec le développement durable

Table ronde ministérielle sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résumé de la Présidente

1. À sa troisième séance, le 14 mars 2016, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde ministérielle sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au titre du thème prioritaire « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». Les participants à cette table ronde ont échangé leurs données d'expérience, enseignements accumulés et bonnes pratiques dans ce domaine, en mettant l'accent sur la nécessité d'accorder toute l'attention voulue à la lutte contre les inégalités entre les sexes dans la mise en œuvre du Programme 2030.

2. La table ronde était présidée par la Présidente du Conseil national des femmes d'Égypte, Maya Morsy, et animée par la Secrétaire générale du Secrétariat général ibéro-américain, Rebeca Grynspan. Des hauts responsables de 22 États Membres y ont participé.

3. Les participants ont réaffirmé que des financements dédiés et réguliers étaient nécessaires pour faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une réalité. L'allocation des ressources de manière ciblée et hiérarchisée était une



impérieuse nécessité, tout comme la pris en compte de la problématique hommes-femmes. Ils sont convenus que le Programme 2030 et ses objectifs et cibles multidimensionnels offraient une occasion sans précédent de mettre fin à l'inégalité des sexes de façon globale et durable. Une ferme détermination politique et une augmentation des investissements de la part de sources diverses et variées étaient indispensables dans ce contexte. De nombreux participants ont fait part de leur préoccupation face à la persistance d'inégalités majeures entre les sexes et ont estimé qu'il restait beaucoup à faire pour mettre pleinement en œuvre les priorités définies dans le Programme d'action de Beijing.

4. Les participants ont souligné que les priorités définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement balisaient la voie à suivre pour éliminer les obstacles systémiques entravant la mise en œuvre intégrale et effective des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes. Ils ont également souligné la nécessité d'établir un lien entre les actions convenues dans le Programme d'Action et la mise en œuvre du Programme 2030 pour donner véritablement effet aux objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

5. Les participants sont convenus qu'il importait de mobiliser des ressources internes et de consacrer suffisamment de fonds publics au progrès de l'égalité des sexes sur le long terme. Ils ont donné des exemples de politiques et lois budgétaires tenant compte de la problématique hommes-femmes qui ont été élaborées et mises en œuvre pour donner aux autorités la possibilité d'augmenter les dépenses dans des domaines essentiels pour les femmes et les filles, comme la santé, l'éducation, l'agriculture et la protection sociale.

6. Les participants ont souligné l'importance de mécanismes institutionnels et de cadres de planification solides pour obtenir des résultats, notamment des politiques et des plans d'action nationaux consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des procédures de planification et de budgétisation dans tous les secteurs de l'administration intégrant la problématique hommes-femmes. La budgétisation sexospécifique était de plus en plus utilisée pour systématiser la prise en compte des impératifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les plans et les budgets gouvernementaux à l'échelle nationale comme à l'échelle locale et pour mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation des engagements pris dans ces domaines.

7. Le renforcement des systèmes de responsabilité en matière de budgets et de dépenses publiques pouvait contribuer à l'augmentation des financements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il était indispensable d'évaluer l'efficacité des crédits alloués en procédant à des audits et en suivant les conséquences des interventions gouvernementales grâce à des analyses et des évaluations des disparités entre les sexes. Dans ce contexte, les participants ont mis l'accent sur le rôle des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et ont appelé de leurs vœux une amélioration de leurs mandats et un renforcement de leurs ressources et de leurs capacités pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leur rôle en matière de suivi des engagements pris dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Plusieurs d'entre eux ont également souligné l'importance de la collecte et de l'utilisation de données ventilées par sexe dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la planification, ainsi que pour évaluer l'impact des interventions publiques sur les conditions de vie des femmes et des filles.

8. Les participants ont réaffirmé l'importance de partenariats diversifiés, notamment les partenariats entre secteur public et secteur privé, la coopération Sud-Sud et les partenariats entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile, pour financer et mettre en œuvre des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Plusieurs d'entre eux ont mis l'accent sur la responsabilité qui incombe au secteur privé et aux organisations philanthropiques de fournir les ressources nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La possibilité d'utiliser les recettes tirées des investissements privés dans l'exploitation pétrolière et minière pour accroître le financement des services sociaux destinés aux femmes et aux filles a notamment été mentionnée à cet égard. Les partenariats entre les institutions publiques et financières pourraient contribuer à éliminer les pratiques discriminatoires faisant obstacle à l'accès des femmes aux services financiers.

9. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance de l'aide publique au développement pour apporter un soutien aux pays dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Nombre d'entre eux se sont inquiétés du faible niveau de cette aide ainsi que de la part insuffisante réservée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes et ont demandé que, dans les apports d'aide publique au développement, les contributions clairement consacrées à ces objectifs soient augmentées et fassent l'objet d'engagements fermes. Les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit ont besoin de ces contributions pour pouvoir répondre aux besoins élémentaires des femmes et des filles, lutter contre les violences dont elles sont victimes et leur donner accès à des services.

Mesures visant à accélérer le financement de la promotion de l'égalité des sexes

10. De l'avis des participants, il était urgent d'agir pour concrétiser les engagements du Programme 2030 et accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. De par son caractère universel, le nouveau programme témoignait d'un regain de volonté politique de la part des États et devait servir de fondement à la mobilisation et à l'allocation des ressources nécessaires pour lutter contre les inégalités entre les sexes.

11. Les participants ont demandé que les ressources soient mobilisées et déployées efficacement de manière à contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Ils ont estimé que les capacités des institutions publiques aux niveaux national et local devaient être renforcées pour assurer l'élaboration de plans et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il convenait de renforcer également les mécanismes de promotion de l'égalité des sexes afin de surveiller les dépenses publiques, y compris au moyen de la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe.

12. Il a été souligné que l'égalité des sexes ne constituait pas une dépense mais un investissement. Tous les acteurs devaient collaborer en établissant des partenariats multipartites, en augmentant les ressources internes, en ciblant l'aide publique au développement, en mobilisant le secteur privé et en renforçant les dispositifs de responsabilité, afin d'amplifier cet investissement et d'appuyer le plus grand marché émergent, celui des femmes.